

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> AUTOMATED EXTERNAL DEFIBRILLATORS	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> HT267-150901/A	<b>Date</b> 2015-09-10
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> HT267-150901	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$PV-941-67969	
<b>File No. - N° de dossier</b> pv941.HT267-150901	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-10-21</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Martins, Christina	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> pv941
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 355-1973 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-3814
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de  
l'équipement scientifique, des produits photographiques et  
pharmaceutiques  
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier  
6B1, Place du Portage  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	HEALTH CANADA WELLNESS PROGRAMS HOLLAND CROSS - TOWER A ROOM 28, AL # 3001A OTTAWA, ON K1A 0K9	I - 1	HEALTH CANADA/PHAC ACCOUNTING OPERATIONS - EAST P2P INVOICES 2932 BASELINE RD, TOWER C OTTAWA, ON K1A 0K9 P2P.EAST.INVOICES-FACTURES.EST@HC-SC.GC.CA



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	<p>AUTOMATED EXTERNAL DEFIBRILLATORS La première livraison doit consister de quarante-quatre (44) DEA, dont deux (2) offrant des instructions vocales en français, quarante-quatre (44) casiers muraux pour les DEA, quarante-quatre (44) panneaux muraux pour les DEA, ainsi que dix (10) piles supplémentaires au lithium-ion non rechargeables et dix (10) tampons DEA supplémentaires, demandés au plus tard le 10 décembre 2015. Envoi, la formation, les manuels, les mises à jour logicielles et des inspections de maintenance préventive inclus.</p>	D - 1	I - 1	44	LOT	\$	XXXXXXXXXXXX	See Herein	



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
2	<p>AUTOMATED EXTERNAL DEFIBRILLATORS La deuxième livraison doit consister des autres trente-huit (38) DEA, dont trente-huit (38) casiers muraux pour les DEA et trente-huit (38) panneaux muraux pour les DEA, demandés au plus tard le 15 février 2016. Envoi, la formation, les manuels, les mises à jour logicielles et des inspections de maintenance préventive inclus.</p>	D - 1	I - 1	38	LOT	<p>\$</p> <p>XXXXXXXXXXXX</p>		See Herein	

---

## TABLE DES MATIÈRES

### DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS

#### PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Besoin
- 1.2 Compte rendu

#### PARTIE2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

#### PARTIE3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

#### PARTIE4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Méthode de sélection

#### PARTIE5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

#### PARTIE6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

- 6.1 Exigences relatives à la sécurité
- 6.2 Besoin
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Instructions pour l'expédition - livraison à destination
- 6.12 Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes:

- Annexe A BESOIN
- Annexe B BESOIN / BASE DE PAIEMENT

---

## DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉS

### PARTIE1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Besoin

Le besoin est précisé à l'Annexe A et aux présentes.

##### 1.1.1 Besoin optionnel

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acheter jusqu'à six (6) défibrillateurs externes automatisés (DEA) offrant des instructions en anglais et jusqu'à deux (2) DEA offrant des instructions en français, selon les mêmes conditions et aux prix établis dans le contrat. Seule l'autorité contractante peut exercer cette option, qui devra, à des fins administratives seulement, être attestée par une modification du contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant l'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

#### 2. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### PARTIE2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

#### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003(2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit:

Supprimer: soixante (60) jours  
Insérer: quatre-vingt-dix (90) jours

### 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T

Condition du matériel

2014-06-26

### 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page1 de la demande de soumissions.

### 2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention «exclusif» vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention «exclusif» feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit:

Section I: Soumission technique (Trois (3) copies papier)  
 Section II: Soumission financière (Une (1) copie papier)  
 Section III: Attestations (Une (1) copie papier)

---

**Section IV: Renseignements supplémentaires (Une (1) copie papier)**

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

**Section I: Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

**3.1.1 Manuels**

Un (1) ensemble complet de manuels de l'utilisateur en copie papier et copie électronique doit être fourni avec chaque DEA Tous les documents de l'utilisateur devront être fournis en anglais et en français, selon la langue sélectionnée par l'unité.

**3.1.2 Formation (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)**

La formation sur place du formateur (une séance) doit être offerte à un maximum de quinze (15) utilisateurs en anglais. Tous les coûts liés à la formation sur place doivent être compris dans le prix.

La formation sur place sera assurée dans les vingt et un (21) jours civils suivant la première livraison, ou à un moment acceptable pour le coordonnateur du programme ministériel de santé et sécurité au travail de Santé Canada et l'entrepreneur. Le gestionnaire du programme ministériel de santé et de sécurité au travail indiquera le nom du coordonnateur une fois le contrat attribué.

Veillez fournir les détails de la formation qui sera donnée (durée, portée, etc.).

---

---

---

### 3.1.3 Service (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

L'achat de défibrillateurs externes automatisés doit inclure : le soutien technique; le soutien technique par téléphone; le soutien par Internet; et le soutien et le soutien au moyen d'un processus de renseignements par télécopieur pour tous les problèmes liés au matériel et aux logiciels pendant une période de trois (3) ans.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

Veillez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission : **(pour information seulement)**:

- a) L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation).  
Veillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.

---

---

---

- b) L'emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.

---

---

---

- c) Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.

---

---

---

- d) La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix.

---



---



---

- e) Au moins une (1) inspection d'entretien préventif dans les six (6) mois suivant la livraison et l'acceptation doit être donnée pour chaque DEA.

### 3.1.4 Produits offerts (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système):

Nom du fabricant : \_\_\_\_\_  
 Numéro de modèle ou de la pièce: \_\_\_\_\_  
 Documentation jointe: Oui (\_\_\_\_) Non (\_\_\_\_)

### 3.1.5 Lieu de fabrication ou d'expédition (À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE)

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens, ou l'endroit où le service doit être rendu:

Emplacement: \_\_\_\_\_  
 Code postal: \_\_\_\_\_

### 3.1.6 Livraison

Bien que la livraison soit demandée au plus tard le 10 décembre 2015 (44 DEA) et le 15 février 2016 (38 DEA), la meilleure date de livraison qui peut être offerte par le soumissionnaire est le. \_\_\_\_\_.

### 3.1.7 Mises à jour du logiciel

À la suite de l'acceptation, l'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an, et ce, sans frais.

Remarque : Le terme " mises à jour " désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme " versions " désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

### 3.1.8 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.4, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

## Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### 3.2 Fluctuation du taux de change

C3011T

Fluctuation du taux de change

2013-11-06

## Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

**Lu:**                      **Oui:** \_\_\_\_\_

Facteurs d'évaluation

1. **BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE):** Les prix doivent être fermes, DDP rendus droits acquittés (Ottawa, ON).
2. **CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE):**
  - a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.
  - b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

**Inclus :**            **Oui :** \_\_\_\_\_

**3. CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)**

4. Il convient de souligner que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer  (voir la partie 5).
5. Le soumissionnaire doit fournir la preuve qu'il détient une licence d'utilisation du matériel médical (LEIM), émise par Santé Canada (une photocopie du certificat suffira).
6. Le soumissionnaire doit fournir la preuve qu'il détient l'enregistrement du matériel médical (une photocopie du certificat suffira).
7. Le soumissionnaire doit fournir la preuve qu'il détient une certification selon les normes de la CSA or ULC standard (une photocopie du certificat suffira).

**4.1.2 Évaluation financière**

1. Le prix de la soumission la plus basse sera évalué comme suit :
  - a) Les prix seront évalués en dollars canadiens, incluant les droits de douane et les taxes canadiens, excluant la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.
  - b) Les prix seront évalués sur une base DDP (Ottawa, ON)
  - c) Aux fins de l'évaluation des soumissions seulement, le montant total de la soumission sera déterminé en additionnant le coût total pour la quantité ferme totale au coût des quantités optionnelles.

**4.2 Méthode de sélection**

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix global le plus bas (incluant les quantités supplémentaires et les articles optionnels) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

**PARTIE 5 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

### **5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms**

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la

liste des « \_ » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## **PARTIE6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et les conditions ci-après s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la section «Détail des articles».

#### **6.2.1 Besoin optionnel**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acheter jusqu'à six (6) DEA offrant des instructions en anglais et jusqu'à deux (2) DEA offrant des instructions en français, selon les mêmes conditions et aux prix établis dans le contrat. Seule l'autorité contractante peut exercer cette option, qui devra, à des fins administratives seulement, être attestée par une modification du contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant l'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

#### **6.2.2 Manuels**

Un (1) ensemble complet de manuels de l'utilisateur en copie papier et copie électronique doit être fourni avec chaque DEA Tous les documents de l'utilisateur devront être fournis en anglais et en français, selon la langue sélectionnée par l'unité.

#### **6.2.3 Formation**

La formation sur place du formateur (une séance) doit être offerte à un maximum de quinze (15) utilisateurs en anglais. Tous les coûts liés à la formation sur place doivent être compris dans le prix.

#### **6.2.4 Service**

L'achat de défibrillateurs externes automatisés doit inclure : le soutien technique; le soutien technique par téléphone; le soutien par Internet; et le soutien et le soutien au moyen d'un processus de renseignements par télécopieur pour tous les problèmes liés au matériel et aux logiciels pendant une période d'un (1) an.

## 6.2.5 Mises à jour du logiciel

L'entrepreneur doit fournir toute mise à jour et nouvelle version logicielle à l'acheteur pour une période de (3) ans suivant l'acceptation, et ce, sans frais supplémentaires.

## 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### 6.3.1 Conditions générales

2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4003 (2010-08-16), Conditions générales supplémentaires - Logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4004(2013-04-25) Conditions générales supplémentaires - Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence L s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

## 6.4 Durée du contrat

### 6.4.1 Date de livraison

La première livraison doit consister de quarante-quatre (44) DEA, dont deux (2) offrant des instructions vocales en français, quarante-quatre (44) casiers muraux pour les DEA, quarante-quatre (44) panneaux muraux pour les DEA, ainsi que dix (10) piles supplémentaires au lithium-ion non rechargeables et dix (10) tampons DEA supplémentaires, demandés au plus tard le 10 décembre 2015;

La deuxième livraison doit consister des autres trente-huit (38) DEA, dont trente-huit (38) casiers muraux pour les DEA et trente-huit (38) panneaux muraux pour les DEA, demandés au plus tard le 15 février 2016.

## 6.5 Autorités

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Christina Martins  
Spécialiste en approvisionnements  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction des produits commerciaux et de consommation

---

11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III, 6A2  
 Gatineau (Québec)  
 K1A 0S5  
 Téléphone: 819-956-6911  
 Télécopieur: 819-956-3814  
 Christina.Martins@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Responsable technique (À REMPLIR AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)

Le responsable technique pour ce contrat est:

Nom: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Organisation: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Responsable des achats (À REMPLIR AU MOMENT DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT)

Le responsable de l'achat pour le contrat est:

Nom: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Organisation: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Télécopieur: \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

Le responsable des achats représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat et il est responsable de toutes les questions liées au contenu

technique des travaux prévus dans le contrat. Bien que les questions techniques puissent être examinées avec le responsable du projet, ce dernier n'a pas le pouvoir d'autoriser des modifications à la portée des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

#### 6.5.4 Représentant de l'entrepreneur (À REMPLIR)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit:

Renseignements généraux

Nom: \_\_\_\_\_

No de téléphone: \_\_\_\_\_

No de télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

Suivi de la livraison

Nom: \_\_\_\_\_

No de téléphone: \_\_\_\_\_

No de télécopieur: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

#### 6.6 Paiement

##### 6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé selon un prix ferme comme il est stipulé dans le contrat, pour l'article 1 et l'article 2, rendus droits acquittés (DDP) à Ottawa (Ontario) Incoterms 2000. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus, le cas échéant.

##### 6.6.2 Besoin optionnel - Défibrillateurs externes automatisés (jusqu'à six (6) offrant des instructions en anglais et jusqu'à deux (2) offrant des instructions en français)

Le soumissionnaire doit proposer un prix unitaire ferme comme il est indiqué à l'Annexe B, rendus droits acquittés (DDP) à Ottawa (Ontario), taxe sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, s'il y a lieu. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise applicables doivent être inclus dans le prix.

##### 6.6.3 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à "l'article intitulé " Présentation des factures " des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

**POUR OBTENIR RAPIDEMENT LES PAIEMENTS, ASSUREZ-VOUS QUE LE NUMÉRO DE CONTRAT OU LE NUMÉRO DE BON DE COMMANDE FIGURENT SUR TOUS LES DOCUMENTS.**

Les factures doivent être distribuées comme suit:

- (a) L'original et un exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement. Le numéro de série du contrat: HT267-150901 doit apparaître sur toutes les factures.
- (b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée à l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 6.8 Attestations

### 6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### 6.8.2 Clauses du Guide des CCUA

H1001C

Paiements multiples

08/05/12

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, au Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les Conditions générales 2010A (2015-07-03) - biens (complexité moyenne);
- (c) les Conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16) - Logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante;
- (d) les Conditions générales supplémentaires 4004 (2013-04-25) - Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence - s'appliquent au contrat et en font partie intégrante;
- (e) Annexe A, Besoin;
- (f) Annexe A, Besoin / Base De Paiement; et
- (g) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (insérer la date de la soumission)

## 6.11 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés:  
  
rendu droits acquittés (DDP) (Ottawa, ON) selon les Incoterms2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

#### 6.12 Clauses du Guide des CCUA

A2000C OU A2001C	Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)	2006-06-16
A9068C	Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)	2006-06-16
B1501C B7500C	Règlements concernant les emplacements du gouvernement	2010-01-11
	Équipement électrique	2006-06-16
	Marchandises excédentaires	2006-06-16

---

**ANNEXE A**  
**BESOIN**  
**DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATIQUES (DEA)**

**Fournisseurs doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) & sous-paragraphe, selon le cas et leur documentation technique à l'appui.**

Chaque DEA doit respecter les spécifications ci-dessous.

**1. Spécifications générales de l'équipement**

a. Chaque DEA doit être muni de ce qui suit :

- i. une pochette protectrice souple pour le transport;
- ii. une (1) électrode de DEA;
- iii. dix (10) piles au lithium-ion non rechargeables.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

b. Le DEA, y compris ses piles, doit peser au maximum 3,2 kg.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

c. Le DEA doit avoir une poignée intégrée pour le transport ou une poignée intégrée à une pochette protectrice souple pour le transport.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

d. Le DEA doit être conforme à toutes les normes CSA ou ULC applicables.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

e. Le DEA doit être garanti pendant 5 ans par le fabricant.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

f. Tous les protocoles relatifs au DEA doivent respecter les lignes directrices en vigueur de la Fondation des maladies du cœur du Canada.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

g. Pour assurer la conformité aux directives de la Fondation des maladies du cœur du Canada, le logiciel du DEA doit permettre à l'utilisateur de programmer et de configurer toutes les caractéristiques de l'appareil dont il est question dans les lignes directrices de la Fondation des maladies du cœur.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

## **2. Interface de l'utilisateur du DEA**

a. Le DEA doit offrir des instructions vocales.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

b. Le DEA doit être muni d'un écran ACL affichant des messages textuels correspondant aux éléments suivants :

- i. instructions vocales;
- ii. rétroaction sur le rythme des compressions thoraciques de la RCR;
- iii. rétroaction sur la profondeur des compressions thoraciques de la RCR; et
- iv. compteur de décharges ou une fonctionnalité fournissant un rapport après incident qui inclura le nombre de décharges administrées.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

c. Le DEA doit fournir des messages d'information audiovisuels concernant le rythme et la profondeur des compressions thoraciques lors d'une réanimation cardio-respiratoire (RCR).

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

d. Le DEA doit permettre à l'utilisateur d'effectuer un essai manuel.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

## **3. Spécifications relatives à l'environnement**

a. Le DEA doit pouvoir être entreposé dans une plage de température allant de -30 °C à 60 °C, avec ou sans électrodes et piles.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

b. L'unité DEA doit être fonctionnelle et prête à l'utilisation après entreposage.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

c. Le DEA doit pouvoir fonctionner dans une plage de température allant de 0 °C à 50 °C.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

d. La plage de fonctionnement minimale en altitude doit être de 0 à 4 500 mètres ou plus au-dessus du niveau de la mer.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

e. Le DEA doit pouvoir fonctionner dans une plage d'humidité allant de 10 à 95 % d'humidité relative.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

f. Le DEA doit être conforme à la norme IP55 ou à une norme équivalente (IP-55 : particule normale. First 5L : protection contre les poussières; l'entrée d'une certaine quantité est permise. Section 5 : protection contre les jets d'eau à basse pression de toutes directions, l'entrée d'une quantité limitée est permise)

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

#### **4. Exigences techniques propres au DEA**

a. Le DEA doit être muni d'un dispositif de raccordement de type BF. Type BF : Équipement muni d'un dispositif de raccordement mobile et isolé côté patient, permettant une protection suffisante du patient en cas de courant de fuite et de mise à la terre.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

b. Le défibrillateur doit avoir un temps de chargement de moins de 10 secondes lorsqu'il est pleinement chargé.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

c. Le défibrillateur doit permettre d'administrer des décharges et de détecter le rythme cardiaque du patient par un assemblage d'électrodes de type une pièce ou deux-pièces.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

d. Chaque assemblage d'électrodes à une pièce ou deux pièces doit avoir une durée de conservation d'au moins trois (3) ans.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

e. Le DEA doit avoir un témoin lumineux et une fonction de tonalité qui s'activent lorsque l'appareil nécessite un entretien.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

f. Le DEA doit comprendre une fonction intégrée d'auto-vérification qui indique l'état de l'appareil (test réussi ou échoué).

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

g. La fréquence de l'auto-vérification doit pouvoir être programmée par l'utilisateur de sorte qu'elle pourra avoir lieu quotidiennement, hebdomadairement ou mensuellement.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

h. Toutes les connexions sur le patient doivent être isolées contre les décharges électriques.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

i. La décharge d'énergie doit se produire sous une forme d'onde bi-phasique.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

j. Tous les protocoles afférents au DEA doivent respecter les lignes directrices en vigueur de la Fondation des maladies du cœur du Canada.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

k. Tous les logiciels requis pour utiliser et configurer le DEA, y compris le logiciel nécessaire pour télécharger les données, doivent être compatibles avec Windows XP et Windows 7.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

##### **5. Spécifications relatives aux piles**

a. La durée de conservation des piles non rechargeables doit être d'au moins trois (3) ans à une température ambiante se situant entre 20°C et 30°C.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

b. Toutes les piles non rechargeables fournies doivent être garanties pendant au moins trois (3) ans par le fabricant.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

c. Le DEA doit posséder un système automatisé d'auto-vérification lorsque les piles sont faibles.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

## 6. Casiers muraux

a. Chaque casier doit être muni d'une alarme intégrée audible et d'une lumière stroboscopique.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

b. L'alarme doit émettre entre 65 et 95 décibels.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

c. L'alarme doit émettre un signal sonore (comme un « bip » ou un autre son unique) qui signale la nécessité de remplacer les piles.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

d. L'alarme doit s'activer lorsque la porte du casier est ouverte.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

e. L'alarme doit se désactiver lorsque la porte est fermée pendant au moins deux (2) minutes.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

f. L'alarme doit être munie d'un interrupteur à clé intégré qui permet à l'utilisateur d'activer et de désactiver manuellement la lumière stroboscopique et l'alarme.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

g. Le casier doit être muni de deux (2) clés.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

h. L'alarme doit être alimentée à piles et ne pas nécessiter d'alimentation CA externe.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

i. Le casier doit être muni de piles.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

j. Les piles doivent être de qualité acceptable pour que l'alarme demeure prête pour l'utilisation pendant un (1) an.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

k. Le casier doit être peint à l'époxy blanc ou rouge.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

l. Le casier doit porter au moins quatre (4) trous prédécoupés ou pré-percés au dos pour en permettre une installation murale.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

m. Le casier doit être conçu pour permettre le rangement du DEA avec sa pochette protectrice souple.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

#### **7. Panneaux indicateurs muraux**

Chaque panneau sera installé au-dessus du casier mural afin d'indiquer aux passants ce que contient le casier.

a. Le panneau doit être bilingue et de forme triangulaire (en forme de V).

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

b. Le panneau doit être muni de bords repliés d'un (1) pouce de chaque côté, pré-percés pour l'installation.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

c. Le panneau doit être fabriqué en plastique.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

d. Dimensions minimales du panneau : largeur de six (6) pouces, hauteur de sept (7) pouces, profondeur de quatre (4) pouces.

**Référence dans la proposition de l'entrepreneur :** \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation

HT267-150901/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

HT267-150901

File No. - N° du dossier

pv941HT267-150901

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## ANNEXE B BESOIN / BASE DE PAIEMENT

Santé Canada doit acquérir quatre-vingt-deux (82) défibrillateurs externes automatiques (DEA), conformément aux spécifications obligatoires énumérées à l'Annexe A, qui doivent être livrés à Ottawa (Ontario).

La première livraison doit consister de quarante-quatre (44) DEA, dont **deux (2) offrant des instructions vocales en français**, quarante-quatre (44) casiers muraux pour les DEA, quarante-quatre (44) panneaux muraux pour les DEA, ainsi que dix (10) piles supplémentaires au lithium-ion non rechargeables et dix (10) tampons DEA supplémentaires, demandés au plus tard le 10 décembre 2015;

La deuxième livraison doit consister des autres trente-huit (38) DEA, dont trente-huit (38) casiers muraux pour les DEA et trente-huit (38) panneaux muraux pour les DEA, demandés au plus tard le 15 février 2016.

Tous les prix proposés doivent être rendus droits acquittés (DDP) à Ottawa (Ontario). Les droits de douane doivent être inclus et toutes les taxes applicables doivent être indiquées séparément. Le coût de formation et de mise à jour du logiciel doit être inclus dans le prix.

Description	Qté	Prix unitaire ferme	Prix unitaire ferme pour chaque unité optionnelle jusqu'au 31 mars 2018 inclusivement.
DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATIQUE	1	\$ _____	\$ _____